



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 37516

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de notre agriculture suite à la diminution progressive des surfaces cultivées dans différents domaines comme l'extension des jachères en raison de la forte concurrence des produits d'importation des pays européens, l'arrachage des vignobles dû à la réduction de la consommation du vin dans notre pays et des quantités consacrées à l'exportation. Les agriculteurs sont inquiets et les jeunes ne sont plus attirés par ce secteur d'activité qui a pourtant été pendant longtemps l'un des pans de notre économie. Il lui demande quelles mesures peuvent être déployées pour encourager ce secteur et faire renaître les vocations chez les jeunes pour notre agriculture.

## Texte de la réponse

L'agriculture occupe aujourd'hui 32 millions d'hectares sur les 55 millions du territoire métropolitain français, et les bois et forêts 5,6 millions. La superficie agricole utilisée diminue régulièrement au profit des superficies boisées et du territoire non agricole dont l'augmentation représente, en moyenne par an, respectivement de 75 000 et 51 000 hectares. Les jachères cultivées instituées dans le cadre de la politique agricole commune sont par contre en diminution du fait de la bonne tenue des cours des céréales. Dans les zones viticoles frappées par la mévente des vins, on constate un accroissement des demandes de primes à l'arrachage des vignes et le vignoble a diminué effectivement de près de 25 000 ha par an au cours de ces cinq dernières années. Les demandeurs sont en général des exploitants âgés de plus de 55 ans ou des exploitants qui sont confrontés à des situations financières dégradées. L'installation des jeunes est effectivement très liée au dynamisme du secteur de production et le Gouvernement reste attentif aux difficultés ressenties par les jeunes exploitants agricoles et notamment les viticulteurs. Un plan de modernisation de la viticulture a été mis en place en avril 2008 comportant 27 mesures et les moyens obtenus dans le cadre de l'organisation commune des marchés (OCM) sont là pour accompagner les viticulteurs dans leur démarche de modernisation. Les jeunes agriculteurs bénéficient toujours de la priorité dans l'accès aux mesures d'adaptations qui sont mises en oeuvre. En 2008, 6 282 jeunes agriculteurs ont pu ainsi bénéficier de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs et une enveloppe de 130 millions de prêts bonifiés lui a été réservée. Une enveloppe du même montant est prévue pour 2009.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37516

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 décembre 2008, page 10784

**Réponse publiée le** : 21 avril 2009, page 3761